

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Florian Gander, Thierry Cerutti, Guillaume Sauty, Pascal Spuhler, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, Jean-François Girardet, Marie-Thérèse Engelberts, André Python, Roger Golay

Date de dépôt : 16 novembre 2011

Proposition de motion

Véhicules deux-roues motorisés ou nouvelles vaches à lait. Stop à une répression sans discernement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton a connu plus de 20 % d'augmentation de deux-roues motorisés durant ces vingt dernières années ;
- que depuis le début de l'été plus de 2 000 amendes d'ordre ont été infligées aux deux-roues motorisés ;
- que, durant ces dernières années, un minimum de places de stationnement ont été prévues afin de faciliter le stationnement de cette catégorie de véhicules ;

invite le Conseil d'Etat

- à faire preuve de tolérance à l'égard des conducteurs de deux-roues qui stationnent leur véhicule en dehors des cases prévues à cet effet, sans toutefois mettre en danger la circulation routière ;
- à respecter cette forme de tolérance tant que le nombre de places de stationnement n'a pas évolué de manière substantielle ;
- à tout mettre en œuvre pour aménager rapidement un nombre de places suffisant pour toutes les catégories de deux-roues ;
- à obtenir régulièrement un inventaire du nombre de places deux-roues en ville de Genève.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs mois, nous pouvons constater que les motocyclistes, toutes catégories confondues, font l'objet d'une répression excessive. En effet, ces usagers qui, par manque de places de stationnement, n'ont pas d'autre alternative que de parquer leur véhicule hors des cases prévues à cet effet, sans toutefois mettre en danger la circulation routière, se voient infliger des amendes d'ordre onéreuses.

Malheureusement, nous devons nous rendre à l'évidence que notre canton ne dispose pas d'un nombre de places de stationnement en suffisance pour les véhicules deux-roues motorisés, notamment en ville de Genève.

Il est donc de notre devoir de veiller à rétablir un équilibre entre le nombre de places de stationnement et le nombre de véhicules deux-roues immatriculés dans notre canton ainsi que le nombre croissant de vélos qui circulent sur notre territoire.

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre afin d'augmenter le nombre de places de stationnement pour les deux-roues et répondre ainsi à la croissance de ce mode de déplacement à Genève.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de soutenir la présente motion.